



Perpignan, le 16 février 2021

MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE A LA PJJ 66 !

Depuis plusieurs années, l'unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) de Perpignan, qui assure l'accueil de mineurs sous mandat judiciaire, connaît des difficultés de fonctionnement.

Cette structure accueille une dizaine de mineurs délinquants multirécidivistes de 13 à 18 ans : mineurs placés sous mandat judiciaire dans le cadre d'un contrôle judiciaire, sursis avec mise à l'épreuve, aménagement de peine Il s'agit d'un dispositif éducatif inscrit dans un cadre pénal. Les agents qui y travaillent sont des fonctionnaires titulaires du Ministère de la Justice, formés et expérimentés.

Les conditions de travail ne sont pas simples mais l'équipe éducative a toujours su faire face, malgré une direction locale inopérante et maltraitante, l'absence de soutien et d'accompagnement lors de dépôt de plainte lors d'agressions physiques des agents. Aussi, l'équipe n'a-t-elle eu de cesse de réclamer des moyens humains et de dénoncer de graves dysfonctionnements portant atteintes aux droits des usagers et des agents.

Or, depuis quelques mois, la communauté de travail a été divisée : 7 éducateurs (sur une structure éducative de 14) et un agent technique font l'objet d'une procédure de « mutation dans l'intérêt du service » sur des postes situés à plus de 4h de route aller-retour de leur domicile, à Rodez, Toulouse, Nîmes, Mende, Albi...

Cette mutation dans l'intérêt du service ne s'appuie sur aucune faute professionnelle. La Direction Régionale fait clairement peser la responsabilité des dysfonctionnements sur l'équipe éducative !

De la même manière, aucun des agents concernés n'a fait l'objet d'un entretien lui expliquant un quelconque manquement professionnel.

Les agents n'ont pas eu accès à leur dossier administratif et déplorent une motivation totalement subjective et infondée, qui va entraîner des conséquences lourdes pour leur vie personnelle et familiale !

La manière de procéder, l'absence de possibilité de se défendre ou au moins la connaissance des faits reprochés, s'apparentent à de la maltraitance institutionnelle.

La CGT66, la CGT PJJ, l'UFSE CGT s'indignent de cette procédure et demandent :

- la justification argumentée de cette mutation ;
- si aucune faute professionnelle n'est reprochée aux agents, l'annulation des mutations dans l'intérêt du service ;
- si des fautes professionnelles sont relevées, qu'une procédure disciplinaire soit alors engagée, qui permettra aux agents d'avoir accès à leur dossier et à une défense
- de réellement prendre en compte la souffrance du travail, autrement que par une réponse coercitive.

Par ailleurs, l'UEHC est toujours ouverte sur Perpignan. Les titulaires expérimentés ont été remplacés par des contractuels. **Pourtant, l'objectif même de cette structure d'hébergement est d'assurer une continuité éducative à des jeunes désorientés, à les accompagner, leur fournir un cadre rassurant. La précarité des emplois des agents contractuels, parfois peu ou pas formés, risque au contraire de fragiliser l'UEHC et nuire à la poursuite de ses missions. Cela pose nécessairement question sur la volonté de l'État de donner les moyens à ce service public de fonctionner correctement, de remplir son rôle dans l'intérêt général mais surtout dans l'intérêt de ces mineurs et de leurs familles.**